



Documents à fournir en vue d'une demande de déclaration d'achat

La déclaration d'achat permet la revente d'un véhicule par un professionnel de l'automobile à un acquéreur définitif.

Liste des documents à fournir par le professionnel :

- La **pièce d'identité du professionnel** déclarant l'achat (présence obligatoire),
- Un **extrait k-bis** daté de moins de six mois du professionnel déclarant l'achat,
- Le **certificat d'immatriculation** du véhicule (barré, daté, signé et éventuellement tamponné par le vendeur ; tamponné par le professionnel acquéreur),
- L'**exemplaire n°2 du certificat de cession du véhicule** (cerfa 15776*01 ; daté, signé par les deux parties et tamponné s'il s'agit de professionnels),
- La **demande de déclaration d'achat** du véhicule concerné (cerfa 13751*02),
- L'**ancien récépissé de déclaration d'achat** si le vendeur est un professionnel,
- **Mandat d'immatriculation** (cerfa 13757*03 ; daté et signé),

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'un traitement favorable